



AMBASSADE DE FRANCE
À MADAGASCAR

N° 2016 1244788/1SJ

Tananarive, le 01 AVR. 2016

NOTE VERBALE

L'Ambassade de France en République de Madagascar présente ses compliments aux Missions diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux Représentations des Organisations internationales accréditées à Madagascar et a l'honneur de les informer de la mise en place de l'externalisation de la collecte des demandes de visas à Madagascar.

A compter du 27 avril 2016, l'entreprise TLS Contact sera en charge de la collecte des dossiers de visas pour le Consulat général de France à Tananarive. Sur rendez-vous uniquement, les demandeurs de visa devront se présenter à l'adresse suivante :

TLS Contact
Bâtiment D3 Business Explorer Park, Ankorondrano
101 Antananarivo.

Cette nouvelle procédure s'appliquera à tous les demandeurs de visa sur passeport ordinaire pour la France métropolitaine ou un des états Schengen représentés par la France à Madagascar, les Départements d'outremer, les Collectivités territoriales d'outremer, les Territoires d'outremer et les pays africains représentés par la France à Madagascar.

Les modalités de traitement des demandes de visa sur passeport de service et passeport diplomatique reste inchangées (dépôt et retrait des passeports auprès de la Chancellerie de l'ambassade).

L'Ambassade de France en République de Madagascar saisit cette occasion pour renouveler aux Missions diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux Représentations des Organisations Internationales accréditées à Madagascar l'assurance de sa haute considération.



**MISSIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES
& REPRESENTATIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
- Antananarivo -**